

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : République démocratique du Congo</b>	
<b>TITRE DU PROJET :</b> Solutions durables pour la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue dans la province du Tanganyika	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b> N/a	
<b>Modalité de financement du PBF:</b> <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires):</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNHCR</li><li>2. Fonds des Nations Unies pour la Population, UNFPA</li><li>3. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO</li></ol>	
<b>Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ministre Provincial de l'Éducation, Santé, Affaires Sociales et Recherche Scientifique, en charge de l'Action Humanitaire du Tanganyika ;</li><li>- Ministère Provincial de l'Intérieur, Sécurité, Affaires Coutumières, Communication et Médias du Tanganyika ;</li><li>- Ministère Provincial de la Jeunesse, Sports, Loisirs, Culture et Art, Tourisme, Postes, Télécommunication, Nouvelle Technologie, et Initiation à la Citoyenneté du Tanganyika ;</li><li>- Ministère Provincial de l'Agriculture, Pêche, Elevage et Développement Rural et les inspections territoriales de l'agriculture, de pêche et élevage et de développement rural et inspection territoriale (ITAPEL) du Tanganyika ;</li><li>- Ministère Provincial du Développement rural et Inspection territoriale (IDR) du Tanganyika ;</li><li>- Commission Diocésaine Justice et Paix de Kalemie- KIRUNGU</li><li>- Association pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin (APEF)</li><li>- African Initiative for Relief and Development (AIRD)</li><li>- Action et intervention pour le développement social (AIDES)</li><li>- INTERSOS</li></ul>	

**Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup>:** Juillet 2020  
**Durée du projet en mois :<sup>2</sup>** en 18 mois  
**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :**  
 La province du Tanganyika (dans les zones de retour dans les territoires de Nyunzu, Kalemie, Manono et Moba)

**Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF :**

Initiative de promotion de l'égalité des sexes  
 Initiative de promotion des jeunes  
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)  
 Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**UNHCR :** \$ 1 216 050,00

**UNFPA :** \$ 900 000,54

**FAO :** \$ 900 000,54

**Total PBF :** \$ 3 016 051,08

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :** N\A

**PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%):**

UNHCR : \$851 235,00

UNFPA : \$630 000,38

FAO : \$630 000,38

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (30%):**

UNHCR : \$364 815,00

UNFPA : \$270 000,16

FAO : \$270 000,16

**PBF 3<sup>ème</sup> tranche\* (0%):**

UNHCR : \$ 0

UNFPA : \$0

FAO : \$ 0

**Aspect urgent du projet, rôle catalyseur, tolérance au risque et caractère innovant :**

Le présent projet qui consiste à adresser les causes structurelles du conflit au Tanganyika par la mise en œuvre des solutions durables en faveur des personnes déplacées et retournées twas et bantous. Cela contribuera aussi à rendre opérationnels les mécanismes étatiques (redevabilité) et les comités locaux de paix (et de développement) afin qu'ils puissent être capables de favoriser les décisions ou recommandations communautaires en matière de lutte contre les discriminations, l'inégalité sociale et économique, participer à la réinsertion sociale des retournés, et promouvoir le dialogue entre les autorités locales, les organisations de la société civile, le secteur privé, les acteurs humanitaires et de développement, et les autres parties prenantes. Basé sur l'analyse des besoins, le projet mettra en place un environnement protecteur et propice à la réintégration des personnes déplacées et retournées dans les communautés hôtes et d'origine. Il participera également à la reconstruction/réhabilitation et équipement des infrastructures sociales, et améliorera l'accès aux opportunités économiques et aux

<sup>1</sup> Note : la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

moyens de subsistances durables pour les personnes les plus vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes twas et bantous. De plus, à travers des activités de renforcement des capacités techniques des communautés, le projet offrira des opportunités socio-économiques, qui permettront de réduire la vulnérabilité des femmes et jeunes filles des communautés twa et bantoue tout en travaillant sur la masculinité positive pour changer les normes sociales.

**Mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet :**

Des consultations ont été effectuées auprès des agences des Nations Unies pour identifier des notes conceptuelles autour des priorités identifiées dans les Provinces de Kasai et du Tanganyika. En collaboration et sous la supervision du Bureau Intégré de la MONUSCO, ces notes ont été soumises au Secrétariat Général du PBF en même temps que la demande d'éligibilité de la RDC au PBF pour les 5 prochaines années. Suite à l'annonce de la reconduction de l'éligibilité de la RDC au PBF pour les 5 prochaines années et l'approbation des notes conceptuelles approuvées, des séances de travail ont été tenues avec le bureau du PBF à New York et les agences bénéficiaires, et des séances entre les agences bénéficiaires à Kinshasa et Kalemie. De plus, à cause des risques liés au COVID 19, chaque agence a pu contacter individuellement, via téléphone, ou réunion restreinte, la partie prenante nationale, notamment le Ministre Provincial de l'Éducation, Santé, la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR), le Ministère provincial de l'Agriculture, Pêche et Élevage du Tanganyika, le Ministère provincial du Développement rural du Tanganyika, la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP), l' Association pour la Promotion de l'Entreprenariat Féminin (APEF), la Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA), le Ministère provincial de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires coutumières et le Ministère provincial de la jeunesse du Tanganyika.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup> : 2**

**Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 27.66%, soit \$ 779 697,85.**

**Degré de risque du projet<sup>4</sup> : 1**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>5</sup>) : (3.2)**

<sup>3</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>4</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>5</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Le cas échéant, le résultat de l'**Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue à :

- L'ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;
  - 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;
  - 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.
- L'ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ;
  - 10.2: D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique.
- L'ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
  - 11.1: D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers.

Le cas échéant, le **Plan National Stratégique de Développement (PNSD)** auquel le projet contribue au :

- Pilier 1 : Valorisation du capital humain, développement social et culturel ;
- Pilier 3 : Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie.

Le cas échéant, le **Plan Provincial de Développement** auquel le projet contribue au :

- Piliers 1 : Promotion et consolidation de la Gouvernance, de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale ;
- Pilier 2 : Amélioration de la croissance pour l'émergence inclusive ;
- Pilier 4 : Développement des infrastructures socioéconomiques et énergétiques ;
- Pilier 5 : Développement du capital humain et administration des services sociaux de base de qualité.

Le cas échéant, le résultat du **Plan Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF) 2020-2024** auquel le projet contribue au :

- Pilier 1 : Consolidation de la paix, respect des droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie ;

- Pilier 2 : Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles ;
- Pilier 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire.

Le cas échéant, les résultats collectifs du **Triple NEXUS** auquel le projet contribue au :

- Résultat 2 : Réduction d'au moins 25 % du nombre de personnes en situation de déplacement forcé d'ici à 5 ans ;
- Résultat 4 : D'ici 5 ans, le nombre de personnes vulnérables qui bénéficient de services de base inclusifs de qualité a augmenté d'au moins 15%.

Le cas échéant, le résultat de **la Stratégie internationale de soutien à la sécurité et la stabilisation pour l'Est de la RDC (ISSSS) troisième phase 2020-2024** auquel le projet contribue :

- Pilier 4. : Retour, Réintégration et Relèvement (RRR) : (Ré)intégrer les personnes déplacées, les rapatriés, les réfugiés, les apatrides, les demandeurs d'asile, les jeunes à risque et les anciens combattants, ainsi que d'accroître la collaboration et les échanges entre les communautés et réduire la concurrence pour les ressources avec un accent particulier mis sur les jeunes à risque.

<p><b>Type de demande :</b></p> <p><b>Nouveau projet</b>  <input checked="" type="checkbox"/></p> <p><b>Révision de projet</b> <input type="checkbox"/></p>	<p><b>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</b></p> <p><b>Extension de la durée :</b> <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p><b>Changement de résultat / sujet :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :</b> <input type="checkbox"/></p> <p><b>Budget PBF supplémentaire :</b> <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :  <b>USD XXXXX</b></p> <p><b>Brève justification de la révision :</b></p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>
---	---

**SIGNATURES DU PROJET :**

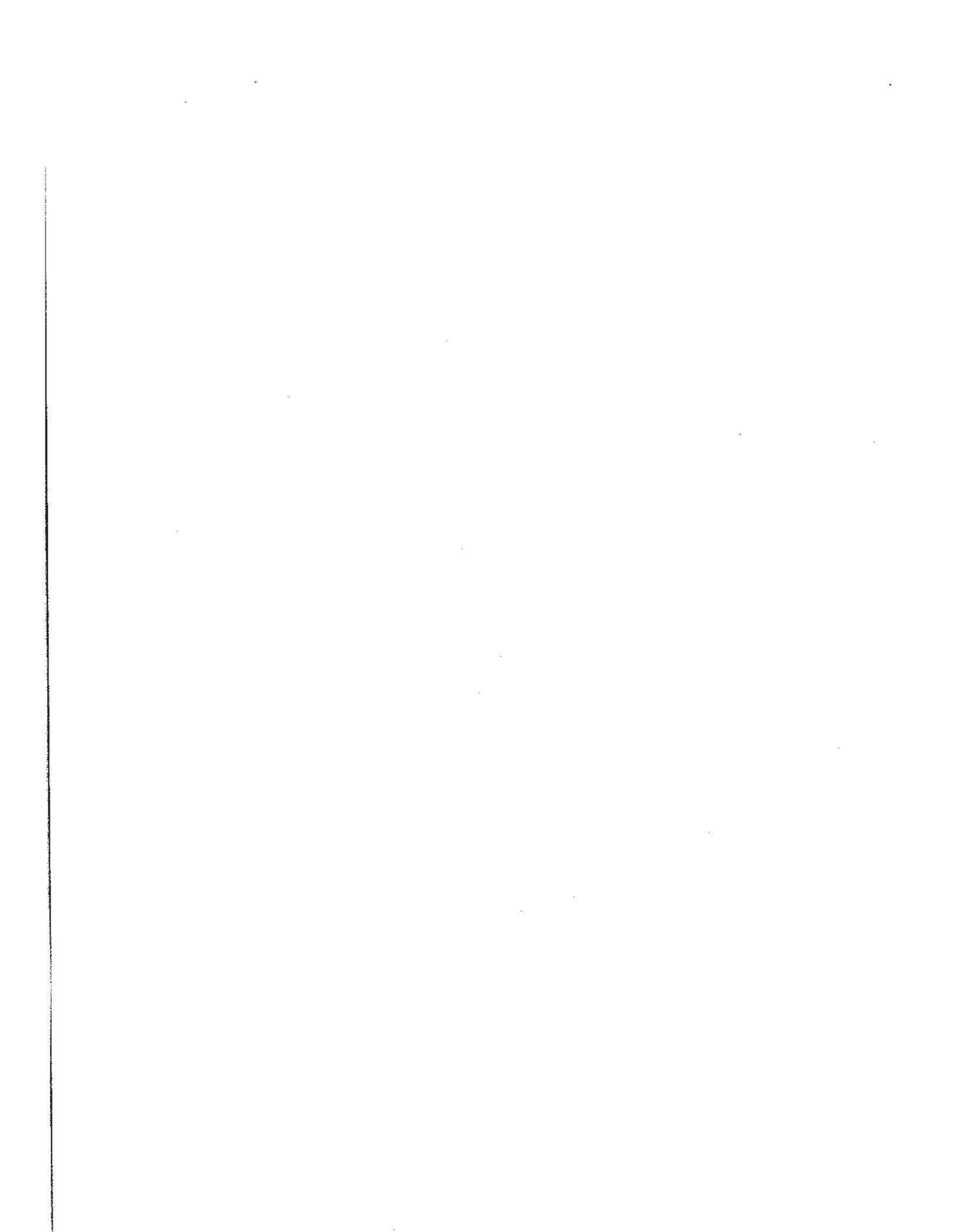
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>6</sup></b></p> <p>Nom du représentant : <i>Mme Liz Kpam AHUA</i> Signature</p>  <p>Nom de l'agence : <i>Commissariat des Nations Unies des Réfugiés</i> Date et visa : <i>25/08/2020</i></p> 	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : <i>Dr Natcha Mulange MPUNDU</i> Signature</p>  <p>Titre : <i>Ministre Provincial de l'Éducation, Santé, Affaires Sociales et Recherche Scientifique, en charge de l'Action Humanitaire du Tanganyika</i> Date et visa :</p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>7</sup></b></p> <p>Nom du représentant : <i>Dr Sennen HOUNTON</i> Signature</p>  <p>Nom de l'agence : <i>Fonds des Nations Unies pour la Population</i> Date et visa :</p> 	<p><b>Coordonnateur résident</b></p> <p>Nom : <i>M. David McLachlan- KARR</i> Signature</p>  <p>Date et visa : <i>25/08/2020</i></p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>8</sup></b></p> <p>Nom du représentant : <i>M. Aristide ONGONE OBAME</i> Signature</p>  <p>Nom de l'agence : <i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i> Date et visa :</p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>Nom du représentant : Signature</p>  <p>Sous-Secrétaire Général pour l'appui à la consolidation de la paix Date et visa : <i>9 September 2020</i></p>

<sup>6</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

<sup>7</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

<sup>8</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

*(38/11.dur)*



## **I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF**

### **a) Analyse de conflit**

Dans la province du Tanganyika, les relations entre les Twas et les Bantous, demeurent fortement inégalitaires et les tensions et violences entre les deux communautés qui ont éclaté en 2016, persistent encore dans beaucoup de territoires. Ces tensions tirent d'une part leurs racines du manque d'opportunités économiques durables, de l'accès aux moyens de subsistance, des barrières à l'égalité des droits des Twas, du faible accès à la terre, et aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation et la protection, favorisant leur exclusion aux prises de décision politique locales.

D'autre part, la marginalisation économique et politique de longue date des Twas, combinée à la discrimination sociale qu'ils subissent de la part des populations bantoues, caractérisée par le déséquilibre dans l'imposition des redevances coutumières (il s'agit d'une part variable de la récolte annuelle, du produit de la chasse ou de la pêche) chez les Twas et les barrières liées aux stéréotypes et à la discrimination, ont souvent été identifiées comme des conséquences du faible accès aux services sociaux de base et aux ressources naturelles de toute la population de Tanganyika. L'inefficacité de certains mécanismes de gouvernance locale qui manquent de réactivité devant les griefs et les besoins exprimés par les communautés, a aussi contribué aux conflits à répétition entre les communautés et a également été identifiée comme cause profonde de ce conflit.

Du fait de ces causes structurelles, un conflit a éclaté au milieu de l'année 2013, et s'est intensifié en 2016, devenant ainsi un conflit intercommunautaire entre Twas et Bantous, avec comme conséquences des graves violations de droits de l'homme : viols de femmes et d'enfants, meurtres, incendies des maisons, pillages des biens, destructions des champs, destruction des infrastructures de base, recrutement de mineurs dans les milices d'auto-défense, etc. Les populations vulnérables, particulièrement les femmes de la communauté twa, ont vu s'intensifier les formes multiples de discriminations ethniques et de genre qu'elles subissent et qui sont liées à leur faible accès aux opportunités de subsistance et à la participation aux instances de prise de décision au niveau communautaire.

Ce conflit a affecté tous les territoires de la province créant, entre autres, comme conséquences, des zones mixtes abritant des déplacés et retournés, dans un contexte sécuritaire volatile persistant, particulièrement dans les territoires de Kalemie, Kongolo et Nyunzu. Les conflits incessants et les exactions des groupes armés ont contraint des milliers de personnes déplacées, partout dans la province, à fuir leurs villages d'origine pour se réfugier dans des familles d'accueil, des sites de déplacés ou dans des centres collectifs urbains surpeuplés et insalubres.

En 2017, le conflit a notamment provoqué un afflux massif de plus de 557 000 déplacés internes, soit plus de 22 % de la population du Tanganyika, à l'exception du territoire de Kongolo (Nyunzu, Kabalo, Moba, Kalemie, Manono) qui se sont rassemblés dans des sites spontanés ou dans des communautés hôtes.<sup>6</sup> En août 2019, l'OIM recensait 98 799 personnes déplacées soit 29 664 ménages internes dans 14 sites de déplacement planifiés dans la province du Tanganyika. D'après OCHA, 325 778 personnes sont en situation de déplacement dans la province du Tanganyika tandis que 624 042 sont retournées dans leurs zones d'origine et zones de retour au 31 décembre 2019. La situation de protection est restée à partir de janvier 2020 préoccupante où des violences intercommunautaires ont conduit au déplacement d'environ 85 000 déplacés, en près de trois mois, à

---

<sup>6</sup>Voir: [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/drc\\_factsheet\\_trim2\\_2017\\_fr.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/drc_factsheet_trim2_2017_fr.pdf).

la suite de la crise de Nyunzu, 7 840 élèves de 6 à 11 ans hors circuit scolaire, plus de la moitié sont éparpillés dans le centre du territoire de Nyunzu<sup>7</sup>.

Au mois de février 2017, le gouvernement provincial du Tanganyika, à travers le « Forum pour la Paix, la Réconciliation et la Cohabitation Pacifique » entre les Twas et Bantous au Tanganyika, a réuni autour d'une table tous les acteurs du conflit pour réfléchir sur les voies et moyens de rétablir la paix et la cohabitation pacifique dans la province. Il en est ressorti un certain nombre de recommandations, dont la mise en place d'un cadre provincial de paix, l'accès aux services sociaux de base, surtout les services qui ont trait à la scolarisation des Twas, et assurer une assistance aux retournés des deux communautés.

Depuis lors, les efforts de pacification entrepris par les autorités locales, la société civile et d'autres acteurs impliqués dans le dialogue communautaire couplés à la réponse humanitaire, ont favorisé l'amélioration de la situation sécuritaire et le retour des populations déplacées dans l'ensemble du territoire. En décembre 2019, quelques 261 907 personnes sont retournées en 18 mois dans leurs territoires d'origine.<sup>8</sup>

En revanche, les causes structurelles et les séquelles du conflit continuent. En effet, les méfiances entre les Twas et les Bantous, qui vivent pour la plupart dans une grande pauvreté et une vulnérabilité aiguë en raison de la perte de l'accès aux biens, aux services sociaux, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance, continuent d'être alimenté par les inégalités socio-économiques entre les deux communautés. La plupart des villages de retour sont dépourvus de besoins de première nécessité ou encore ont des services quasiment déficitaires comme les centres de santé inexistantes ou en état de délabrement très avancé, des écoles détruites ou brûlées, des habitations incendiées, certaines sources d'eau déjà taries parce que longtemps non entretenues. En effet, dans certains villages, la destruction de certaines infrastructures de base a contribué à une réduction de la disponibilité de ces services. Dans la Province du Tanganyika, plus d'un tiers des écoles (667) ont été affectées depuis la reprise des affrontements : 348 structures ont été brûlées ou complètement détruites avec la perte conséquente de tous les équipements et matériels scolaires. Sur un total de 310 500 enfants enregistrés en septembre 2017, 66 823 sont en rupture scolaire en novembre 2018 à cause du conflit, notamment à Manono, Nyunzu, Kabalo, Kalemie. Par ailleurs, 319 écoles ont été détruites à la suite des inondations de 2018.<sup>9</sup>

Après plus de trois ans d'absence des personnes déplacées de leurs villages d'origine, les conditions appropriées pour faciliter le retour et la réintégration des personnes déplacées twas et bantous restent toujours insuffisantes. Les milliers de personnes retournées dont les majorités sont des femmes et enfants vivent dans des conditions effroyables et ont un besoin urgent d'assistance tel que le logement, la nourriture, la protection, la réunification familiale, etc. Plusieurs évaluations multisectorielles dans les zones de retour ont démontré l'amélioration des conditions de protection sur la plupart des zones mais rapportent que la situation demeure toujours instable avec plusieurs cas de violations des droits humains, y compris plusieurs cas de viol.

Avec la décision du Gouvernement du Tanganyika de démanteler les sites de déplacés et la volonté de retour manifestée par bon nombre d'entre eux, il est à craindre que si des dispositions ne sont pas prises, le retour massif des populations (3 sites abritant quelque 11 120 déplacés internes à fermer :

---

<sup>7</sup> Note d'information de OCHA, période du 09 au 19 mars 2020 pour les provinces du Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lualaba et Tanganyika

<sup>8</sup>[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/po\\_drc\\_ex\\_katanga\\_1er\\_sem\\_2020\\_20200402\\_vf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/po_drc_ex_katanga_1er_sem_2020_20200402_vf.pdf)

<sup>9</sup>[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/po\\_drc\\_ex\\_katanga\\_1er\\_sem\\_2020\\_20200402\\_vf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/po_drc_ex_katanga_1er_sem_2020_20200402_vf.pdf)

Kankomba Office fermé en mars 2020 ; Kankomba TZF et Kaseke seront fermés d'ici la fin du mois d'avril 2020)<sup>10</sup> puisse créer une compétition hostile autour de l'accès aux services sociaux de base, aux moyens de subsistances et ressources naturelles (ressources forestières, terres cultivables et habitables, pêche, ressources minières) qui risquerait de raviver à nouveau les conflits entre les Twas et Bantous. Le mouvement éventuel de retour massif aurait un effet négatif sur le statut socio-économique des communautés twa et bantoue dans les zones de retour où déjà l'accès aux moyens de subsistance et aux services de base pose un problème.

Par ailleurs, la situation sécuritaire dans le territoire de Nyunzu s'est dégradée à la suite de l'assassinat du chef de groupement Balumbu par une milice twa en janvier 2020<sup>11</sup>, en dépit des efforts de pacification fournis par le Groupe de Travail Dialogue Intercommunautaire (DIC) avec l'appui de la MONUSCO. Ces violences ont eu des conséquences négatives sur la stabilité communautaire et le développement de la province, provoquant l'insécurité généralisée, des pénuries, des perturbations importantes à la production agricole et des moyens de subsistances qui ont engendré la famine et la malnutrition notamment chez les enfants. A ces conséquences, s'ajoutent l'aggravation de la vulnérabilité sociale et économique d'un grand nombre de la population principalement aussi bien chez les hommes que chez les femmes et les jeunes dans ce territoire.

L'analyse des acteurs dans les quatre (4) territoires du projet démontre qu'avec les déplacements massifs qu'ont engendrés le conflit intercommunautaire, l'insécurité et les mouvements de population, ont perturbé les systèmes de production et de commercialisation des aliments de base et ont entraîné des impacts durables sur la province historiquement très productive du Tanganyika. Le manque de semences améliorées, les mauvaises techniques agricoles et les maladies des cultures entraînent des rendements limités pour les petits exploitants agricoles. La médiocrité des infrastructures entraînant des coûts de transaction élevés pour acheminer les marchandises vers les marchés et les « tracasseries » ont entravé le développement des marchés agricoles. De plus, des conditions météorologiques de plus en plus variables ont réduit la saison de croissance et réduit considérablement la production agricole dans la région. Les femmes déplacées et retournées sont les plus affectées par les violences et la pauvreté. En effet, 60 % des femmes et filles contre 40 % d'hommes et garçons, dont la grande majorité sont des déplacés et retournés, furent victimes de violences physiques et sexuelles.<sup>12</sup> L'insécurité et le taux de pauvreté élevé dans les zones de retour, la faible capacité de réponse en prise en charge médicale, la faible présence des structures de protection devant permettre d'améliorer les mesures de protection des femmes et des filles sont autant de facteurs de risques de violences sexuelles et basées sur le genre qui ont un impact sur la situation des femmes et des filles.

L'absence d'opportunités sur le marché de l'emploi nécessaires à la garantie des moyens de subsistance au bénéfice des retournés les plus vulnérables particulièrement les jeunes et les femmes, le déficit de scolarisation des jeunes filles et garçons dans l'enseignement primaire, secondaire, technique et professionnelle et l'oisiveté constituent non seulement des défis prioritaires mais aussi un frein important au développement et la consolidation de la paix. Le taux de chômage élevé chez les jeunes garçons et filles, dû à l'insuffisance d'opportunité économique durable, particulièrement chez les jeunes twas, ajoutés au faible taux de scolarisation fait que les jeunes sont souvent à la merci des faiseurs de trouble proliférant dans la province dont les groupes armés, et facilement sujets à la manipulation politique. En 2018-2019, les mécanismes de protection ont été multipliés dans la

---

<sup>10</sup>Voir:

[https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/po\\_drc\\_ex\\_katanga\\_1er\\_sem\\_2020\\_20200402\\_vf.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/po_drc_ex_katanga_1er_sem_2020_20200402_vf.pdf).

<sup>11</sup> Voir: [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/po\\_drc\\_ex\\_katanga\\_1er\\_sem\\_2020\\_20200330\\_vf.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/po_drc_ex_katanga_1er_sem_2020_20200330_vf.pdf).

<sup>12</sup> Voir: [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/po\\_drc\\_ex\\_katanga\\_1er\\_sem\\_2020\\_20200330\\_vf.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/po_drc_ex_katanga_1er_sem_2020_20200330_vf.pdf).

province et ont permis d'augmenter le nombre de jeunes qui participent activement à la pacification auprès des adultes (femmes et hommes). Néanmoins, la pauvreté et le chômage auprès de ces jeunes, dont les moyens de résilience sociale et économique sont précaires, demeurent un des obstacles à leur engagement pour une paix durable dans la province.

S'ajoute à cela le fait que les organismes de la société civile qui comprennent des organisations de jeunes, de femmes, d'agriculteurs, d'autochtones ont également joué un rôle important tant dans la lutte contre les discriminations dont souffrent les Twas, la lutte pour l'autonomisation des femmes, la participation des jeunes dans le processus de paix dans le territoire aussi bien qu'à la protection et l'émancipation des personnes vulnérables. Malheureusement leur faible organisation interne, et leur manque de capacité limitent leur participation et leur capacité à mobiliser les forces sociocommunautaires dans la province.

De leurs côtés, la faiblesse des autorités étatiques provinciales pour prévenir et gérer les conflits, pour répondre aux revendications socio-économiques de la population et pour réduire des inégalités socio-économiques est politique et la discrimination entre les communautés twa et bantoue, a toujours été identifiée comme une cause structurelle liée à une mauvaise gouvernance. Ainsi le gouvernement provincial ne peut jouer son rôle en assurant le fonctionnement efficace des mécanismes de redevabilité qui permettent de renforcer l'engagement et le dialogue entre les autorités administratives au niveau local et territorial et les communautés ; et de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des solutions durables.

Les autorités politico-administratives du Tanganyika se sont tant bien que mal impliquées dans le processus de pacification. La mise en place des différents mécanismes communautaires de préventions de conflits et de redevabilité ont permis non seulement d'améliorer l'engagement de l'État via les dialogues avec les communautés, et la société civile, lesquels ont été à la base du rapprochement intercommunautaire et l'amélioration de la confiance entre les parties prenantes, mais elle a également permis une certaine appropriation de l'état du processus de paix. Mais ces mécanismes de redevabilité et de prévention de conflits ont été peu ou pas outillés, ce qui ne leur a pas permis d'intervenir dans des zones où la méfiance entre les Twas et les Bantous persistent et qui ne sont pas couvertes par les interventions de paix. Les organisations de la société civile existantes dans la province affichent aussi un faible leadership et une faible capacité institutionnelle pour contribuer efficacement à la paix et proposer des solutions durables pour la réduction des inégalités entre les communautés twa et bantoue dans la province du Tanganyika.

Ces circonstances pourraient accroître le risque d'entraver tous les efforts de pacification fournis par les acteurs concernés : la société civile, les institutions étatiques, les membres des communautés twa et bantoue (y compris les femmes et jeunes), les acteurs humanitaires, les autorités locales, les chefs coutumiers et de permettre un nouveau regain des conflits intercommunautaires qui vont exposer les communautés, y compris les femmes et les enfants, aux risques d'être victimes de violences et de meurtres.

#### **b) Complémentarité du projet avec les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies**

Au niveau national, le projet s'inscrit dans les résultats du Plan Stratégique National de Développement (PNSD) 2020-2024, notamment pour ce qui concerne le pilier 2 *Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix*, et dans la stratégie nationale des solutions durables de renforcer la cohésion sociale et le retour de tous les congolais réfugiés et déplacés vers leurs milieux d'origine pour contribuer au développement socio-économique du pays.

Ce projet, à travers des interventions conjointes (UNHCR, UNFPA, FAO) dans les territoires de Nyunzu et Kalemie, complètera les acquis du précédent projet « TUSIKILIZANE » (UNFPA-FAO-UNESCO) financé par le PBF en 2018 dans la même province. De plus, le projet sera également mis en œuvre à Moba et à Manono, qui fut jadis l'épicentre du conflit et où actuellement la dynamique de déplacement et de retour se fait dans des conditions socio-sécuritaires précaires, dans des zones où les services sociaux et les infrastructures de base sont quasi inexistantes. L'appropriation nationale sera encouragée à travers le renforcement de capacité des membres de mécanismes de redevabilité y compris des représentants de la société civile et des institutions de l'Etat afin que des mesures locales adaptées au contexte de chaque territoire et à la spécificité de chaque institution soient prises pour trouver des solutions durables pour les populations déplacées, l'amélioration des opportunités économiques et la réduction des inégalités socio-économiques des communautés qui sont les éléments essentiels en faveur de la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue dans la province du Tanganyika.

**c) Résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention proposée**

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
<p><i>Strengthening Smallholder Farmers' Value Chains in the DRC</i></p> <p><i>Purchase for Progress (P4P) _PAM-FAO</i></p>	<p>SUEDE</p> <p>\$ 8 115 947</p>	<p>Renforcement de la capacité des organisations de base ; Production agricole, transformation et gestion durable des ressources naturelles ; Gestion post-récolte et accès aux marchés ; Renforcement des capacités financières et financement inclusif ; Egalité entre sexes et autonomisation des femmes ; Promotion de la cohésion sociale, réconciliation et cohabitation pacifique (Club Dimitra, dialogues communautaires)</p>	<p>La FAO et le PAM ont mis en œuvre au Tanganyika un programme de résilience en faveur des petits producteurs, tout en favorisant la paix et la cohésion sociale entre Twas et Bantous. Grâce à ce programme appelé « achat pour le progrès » (P4P), les deux agences soutiennent 18 000 ménages dans les territoires de Kabalo et Nyunzu, afin d'accroître leurs capacités agricoles et financières pour une production durable et accès aux marchés. Parallèlement, en collaboration avec l'ONG Search for Common Ground, le projet fournit un appui structurel aux organisations communautaires pour qu'elles contribuent activement à la paix et à la cohésion sociale. L'aspect production agricole lié à la paix et à la cohésion sociale constitue l'une des solutions durables évoquées dans le nouveau projet.</p> <p>Le projet P4P vise à promouvoir la consolidation</p>

			de la paix à travers l'appui aux deux communautés twa & bantoue dans la relance agricole.
Appui aux ex-combattants et communautés dans le cadre des démobilisations spontanées par des initiatives de réinsertion socio-économique et de justice transitionnelle au Kasai et dans le Tanganyika en RDC	PBF \$ 6 000 000 (pour le Kasai, le Kasai Central et le Tanganyika)	Réintégration	Réponses aux démobilisations spontanées
TUSIKILIZANE : Renforcer la participation des jeunes leaders twas & bantous aux comités locaux de paix « BARAZA » pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale dans la province du Tanganyika	PBF \$ 1 396 350	Transformer les jeunes en agents de de promotion de la paix et de la cohabitation pacifique ; renforcer les capacités de femmes membres de comités locaux de paix pour plus de participation ; renforcer la résilience de de deux communautés à travers les activités d'autonomisation des femmes	La consolidation de la paix, la cohésion sociale, le renforcement des capacités pour l'autonomisation et la résilience
Accompagnement des ex-combattants démobilisés pour leur réintégration socio-économique	Banque Mondiale \$ 1 280 740	Assurer l'intégration effective, productive et durable des ex-combattants démobilisés avec l'aide des communautés d'accueil	Solutions durables à la paix, cohésion sociale et cohabitation pacifique avec les communautés d'accueil
Assistance en abris et amélioration de l'accès aux biens et services essentiels pour les populations déplacées et retournées dans les provinces du Kasai et du Tanganyika (HCR)  Du 15/04/2019 au 29/02/2020 avec possibilité de 2ème phrase	CERF 1  \$ 2 606 532	2 030 ménages sont appuyés pour l'accès à un abri décent et digne (Tanganyika, Kasai)  4 700 ménages (soit 23 500 individus) sont appuyés via l'assistance monétaire à usages multiples inconditionnelle (Kasai, Tanganyika)  L'environnement de protection des personnes déplacées internes et des	Solutions durables pour la population déplacée et retournée

		retournés est renforcé (Tanganyika, Kasai)	
<i>Protection and assistance for internally displaced persons and refugees in Tanganyika provinces in the Democratic Republic of the Congo</i> (HCR)  Du 01/09/2019 au 26/09/2020	Belgique  \$ 470 000	Protection des personnes déplacées à cause des conflits.  Coordination des sites de déplacement	Protection

## II. Contenu du projet, justification stratégique et stratégie de mise en œuvre

### a) Brève description du contenu du projet

A travers l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et aux ressources naturelles, et l'amélioration des moyens de subsistance au bénéfice des retournés les plus vulnérables et des communautés hôtes de Twas et Bantous des territoires de Kalemie, Nyunzu, Manono et Moba les plus affectées par les conflits intercommunautaires, le projet va s'adresser durablement aux causes structurelles du conflit au Tanganyika.

Pour renforcer la participation des jeunes et des femmes twas et bantous dans l'identification et la mise en œuvre des solutions durables devant contribuer à l'amélioration des conditions économiques entre les deux communautés, le projet emploiera une approche participative et intégrée qui permettra de relier l'aspect social et communautaire dans les initiatives de création d'opportunités économiques. Le but étant de créer un cadre d'apprentissage, qui facilitera le changement de comportements permettant l'identification des objectifs sociaux et économiques communs, et ainsi aboutir au renforcement des espaces de dialogue intercommunautaires et intergénérationnel. Ceci contribuera à réduire les discriminations et les inégalités socio-économiques entre Twas et Bantous, renforcer la cohésion sociale, contribuer au développement économique et à la consolidation de la paix.

L'approche intégrée et holistique permettra de couvrir une diversité de secteurs afin de fournir les mêmes opportunités économiques à tous, selon les circuits d'activités choisis en fonction des besoins identifiés et des opportunités disponibles. L'utilisation d'une approche par territoire renforcera l'impact du projet, car l'idée serait de rédiger un dispositif de formation adapté aux contextes socio-économiques, et au profil des bénéficiaires cible (jeunes et femmes analphabètes, des jeunes qui sont restés longtemps hors du système éducatif à la suite du conflit). De plus il permettra de mettre dans chaque territoire des infrastructures de base pour plus d'impact. Combinées par une approche participative, des consultations avec les personnes déplacées et retournées (particulièrement les jeunes et les femmes twas et bantous) seront également effectuées dans le but d'identifier et tenir compte de leurs besoins et aspirations socio-économiques. L'approche *bottom-up* permettra à nos bénéficiaires d'utiliser les mécanismes de redevabilité et les mécanismes communautaires pour un dialogue plus constructif et l'amélioration de leurs conditions économiques, à travers les discussions qu'ils entreprendront avec les représentants de la société civile, des institutions nationales de sécurité, les autorités locales, territoriales et provinciales, les humanitaires, la MONUSCO etc.,

membres de ces mécanismes. Ainsi une appropriation communautaire, nationale sera assurée à travers des actions et une série d'approches orientées vers une pérennisation effective du projet.

### **b) Théorie du changement**

Si les droits d'égalité et d'accès aux services sociaux de base (l'éducation, la santé et la protection) et aux ressources naturelles (ressources forestières, terre cultivables et habitables, pêche, ressources minières) des retournés twas et bantous ainsi que ceux des communautés hôtes sont respectés, y compris ceux des femmes et des jeunes filles. Si un environnement propice à la réintégration et au retour des personnes déplacées twas et bantoues est mis en place ; et si les personnes les plus défavorisées dans les communautés déplacées, les communautés de leurs origines et les communautés hôtes ont un meilleur accès aux l'accès aux moyens de subsistance et aux opportunités économiques, alors la durabilité de la cohabitation pacifique sera renforcée dans les territoires de Nyunzu, Kalemie, Manono et Moba, ce qui contribuera à consolider la paix durable dans la province du Tanganyika et à prévenir un retour au conflit.

### **c) Cadre des résultats du projet (voir aussi Annexe B)**

**Résultat 1 : Un environnement protecteur sécurisé et propice à l'intégration et à la réintégration des personnes déplacées et retournées dans les communautés hôtes et d'origine, est renforcé, avec une implication active des autorités dans les zones où les besoins sont les plus pressants.**

***Produit 1.1 : Les mesures d'assistance immédiate au retour sont assurées en collaboration avec le gouvernement local.***

- Mener des actions d'identification, de documentation des certificats de naissance, de recherche et de réunification (IDTR) des enfants en collaboration avec UNICEF et ses partenaires de mise en œuvre (TPO, AVREO, Division des affaires sociales) ainsi qu'avec les autres partenaires du GTPE menant des activités similaires notamment la croix rouge congolaise, le CICR ;
- Plaidoyer auprès les autorités pour l'accès à la terre et la sécurisation foncière en faveur des personnes les plus vulnérables ;
- Appuyer l'identification des parcelles pour la construction des abris et améliorer les conditions de logement des plus vulnérables à travers l'approche communautaire (la modalité sera identifiée après l'étude de faisabilité),

***Produit 1.2 : L'environnement de protection est créé pour toute les personnes des communautés.***

- Mettre en place et/ou renforcer 17 structures de protection communautaire (suivi de protection, l'aide psychosociale et juridique, etc.) en collaboration avec les partenaires (institutions étatiques, communautés voisines, ONG locales, etc.) ;
- Élaborer les plans d'action locaux de sécurité avec la participation de tous les acteurs des communautés et les exécuter en collaboration avec les institutions locales ;
- Renforcer les capacités des institutions provinciales dans la délivrance des documents pour états civils aux populations concernées via une approche mobile en cas de non-existence d'institution de proximité ;
- Garantir l'assistance juridique (conseils juridiques, etc.) aux survivants et le plaidoyer et la procédure juridique en justice ;
- Equiper un centre pour une institution des états civils.

- Promouvoir les formations pour les autorités locales et leaders communautaires sur les aspects de protection, discrimination, violence basée sur le genre, prévention et résolution pacifique des conflits, etc.

***Produit 1.3: Les femmes et filles twa et bantoues survivantes de violences sexuelles basées sur le genre sont actives et ont un accès équitable à des services de prise en charge holistiques de qualité.***

- Fournir les services psychologiques pour les personnes à besoins spécifiques (les femmes et personnes LGBTI, âgées ou handicapées, etc.) ;
- Créer un système de soutien et de mentorat composé par tous les acteurs communautaires dans le but d'assurer la protection et l'insertion économique des femmes et filles ;
- Renforcer l'appui juridique (orientation des victimes vers les structures judiciaires) et soutenir l'accès à la justice des survivantes de violences sexuelles par l'appui à l'organisation d'audience foraines pour le procès de prévenus de viol.

**Résultat 2 : Les inégalités socio-économiques des communautés sont réduites grâce à la participation de 400 jeunes filles et garçons (twas et bantous).**

***Produit 2.1: 400 jeunes filles et garçons (twas et bantous) participent à l'amélioration des conditions de vie équitable de tous les membres de la communauté.***

- Renforcer, en bâtissant sur le soutien déjà apporté dans le cadre du projet PBF Tusikilizane déjà en cours dans le Tanganyika, ou rendre opérationnels des structures socio-communautaires (Comités Locaux de Paix ou « Barazas<sup>13</sup> » en swahili, Club de Solidarité et de Paix) pour contribuer à réduire les inégalités socio-économiques des communautés (twas et bantoues) à travers les initiatives des jeunes ;
- Renforcer la capacité au sein des Comités Locaux de Paix/ « Barazas » dans le développement et le leadership pour devenir de véritables agents de changement social et participer à l'amélioration des conditions de vie plus équitable de tous les membres de leurs communautés ;
- Renforcer les capacités conjointe de 200 jeunes principalement les jeunes filles et 120 femmes (twas et bantoues) à travers un programme d'alphabétisation fonctionnelle.

***Produit 2.2: Les mécanismes étatiques de redevabilité<sup>14</sup> sont opérationnels dans les territoires hôtes de retournés, pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance des communautés twa et bantoue.***

---

<sup>13</sup> Les Baraza ou Comité Locaux de Paix furent mis en place par la MONUSCO dans presque tous les territoires de la Province. Mais le départ de la MONUSCO à Nyunzu, Manono, Kabalo et la fin du projet de la MONUSCO à Kalemie ne permet plus aux Baraza d'être soutenus en termes de formation et équipement pour organiser des activités de médiation et de paix et pour être opérationnels afin de permettre la participation des jeunes et des femmes dans ces instances de prévention de conflits.

<sup>14</sup> Les mécanismes étatiques de redevabilité dont le Conseil Territorial de Paix et le Comité Provincial de Paix sont des espaces de concertation offrant à un consortium d'acteurs actifs (administrateurs du territoire, membres des services étatiques, des entités socio-communautaires (porte-parole de la société civile du Tanganyika, représentants des Twas, chefs des chefferies, chefs des secteurs, représentants d'agriculteurs, de femmes et de jeunes), l'occasion de se pencher ensemble sur des questions relatives à la paix, à la stabilité et au développement des communautés (limitation de l'accès à la terre, aux taxes et impôts jugés, discriminations entre les groupes ethniques, etc.).

- Réaliser des diagnostics participatifs villageois pour identifier et prioriser les besoins socio-économiques des communautés (retournés et communautés hôtes) en collaboration avec les autorités locales ;
- Appuyer la mise en œuvre des mécanismes de redevabilité par rapport aux recommandations provenant des réunions des Comités Locaux de Paix/ « Barazas » et des Clubs de Solidarité et de Paix.

***Produit 2.3 : 400 jeunes twas et bantous et 200 femmes contribuent aux solutions durables à la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue.***

- Appuyer les micro-projets intégrateurs (les petits métiers et commerces qui constituent les alternatives à l'agriculture et à la pêche) impliquant les jeunes filles et garçons et les femmes (twas et bantous) adaptés à leurs contextes pour diversifier les moyens de subsistance ;
- Renforcer les capacités des groupements/associations de femmes et de jeunes au sein des mécanismes de redevabilité, notamment sur les thématiques de réconciliation et de cohabitation pacifique, et dans les domaines de l'encadrement et de l'accompagnement équitables et d'appui à la réinsertion économique des jeunes et des femmes (twas et bantous).

**Résultat 3 : Les services sociaux de base sont fonctionnels et accessibles équitablement aux membres des deux communautés.**

***Produit 3.1 : La reconstruction/réhabilitation et l'équipement des infrastructures sociales avec la participation des communautés locales sont réalisés avec l'appui de toute la population.***

- Évaluer les besoins des hommes, des femmes et des jeunes (twas et bantous) en infrastructures sociales de base en consultation avec les communautés (Comité de gestion de l'École (COGE) et Comité de Santé (COSA) et les Comités Locaux de Paix/ « Barazas ») ;
- Mener le projet communautaire de la construction et/ou réhabilitation des infrastructures communautaires de base (les écoles, centres de santé, maison des femmes, centre pour les jeunes et forages) selon les besoins identifiés ;
- Équiper les infrastructures construites et/ou réhabilitées.

***Produit 3.2 : Les capacités des institutions provinciales dans la gestion durable et équitable des infrastructures, équipements et services sociaux de base sont renforcées.***

- Appuyer les institutions administratives et les communautés (les COGE et les COSA) dans le fonctionnement et la gestion durable des infrastructures sociales de base librement accessibles à toute la population ;
- Renforcer les capacités des prestataires (enseignants, médecins, infirmiers, agents communautaires) sur l'accès non discriminatoire aux services sociaux de base en coordination avec les COGEs et COSAs ;
- Renforcer les activités de participation communautaire (activités conjointes entre les Twas & Bantous, sensibilisation à la protection des infrastructures et équipements sociaux de bases, gestion des biens et ressources communes).

**Résultat 4 : 600 femmes, jeunes et hommes (membres de Clubs Dimitra) issus des deux communautés twa et bantoue accèdent aux mêmes opportunités économiques et aux moyens de subsistance durable avec un accent particulier sur les femmes et jeunes.**

***Produit 4.1 : les membres de deux communautés accèdent aux mêmes opportunités économiques pour renforcer la cohabitation pacifique et cohésion sociale, ainsi que leur résilience***

- Mettre en place les activités communautaires notamment à travers l'approche « Caisse de résilience<sup>15</sup> » ;
- Réhabiliter et entretenir artisanalement des voies de desserte agricoles (*Cash for Work*, approche à haute intensité de main d'œuvre - HIMO).<sup>16</sup>
- Doter les membres de deux communautés d'intrants agricoles ;
- Appuyer l'éclosion des petites entreprises agricoles (l'activité économique) conjointes ou mutuellement bénéfiques entre les Twas et les Bantous avec un système de financement conditionnel, comme par exemple mettre ensemble les Twas et les Bantous avec un engagement des représentants communautaires et des entités adéquates.

**Produit 4.2 : les capacités techniques et économiques des membres de deux communautés (twa et bantoue) sont renforcées pour développer les activités économiques plus durables.**

- Renforcer les capacités des communautés ainsi que les inspections provinciales et territoriales de l'agriculture, pêche, élevage, développement rural dans les domaines de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes/ femmes, la création de l'emploi, et leur autonomisation ;
- Accompagner et former les entrepreneurs agricoles (bénéficiaires) pour l'éclosion des microentreprises tout en mettant en place des mécanismes d'accès aux financements, en faveur des initiatives économiques développées et celles existantes.

**Produit 4.3 : Les activités économiques majeures sont appuyées pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.**

- Doter les deux communautés (twa et bantoue) d'unités de transformations des produits agricoles (moulin maïs-manioc, décortiqueuse à riz ou arachide, les constructions et/ou réhabilitation des abris pour unités de transformation, entrepôts, voire les pavillons de marché) ;
- Appuyer les chaînes de valeur agricoles et d'élevage ;
- Appuyer et accompagner la production agricole (culture vivrières et maraîchères) et l'élevage (lapin, volailles, petits ruminants).

**d) Ciblage des bénéficiaires et ciblage géographique du projet**

---

<sup>15</sup> L'approche « Caisse de résilience » se fait suivant ses trois piliers : (i) *le pilier financier* à travers les Associations villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC), (ii) *le pilier social* à travers les Clubs Dimitra (Groupes de femmes, d'hommes et des jeunes qui se réunissent pour identifier leurs problèmes, les prioriser et trouver ensemble des solutions locales) et, enfin (iii) *le pilier technique* à travers la pratique des techniques agricoles concourant à une haute production agricole, les bonnes pratiques agricoles (champs communautaires) dans le but de renforcer la résilience, la cohésion sociale et la paix durable entre les deux communautés.

<sup>16</sup> Un montant de \$15 000 est alloué à cette activité. Ce sont des entretiens et réhabilitations traditionnels qui utiliseront la méthode HIMO et les *cash for work* incluant les deux communautés twa et bantoue, hommes, femmes et jeunes. Un montant payé par personne et par jour est calculé journalièrement (5\$/jour/personne/tâche). La FAO s'assurera que la sélection des dessertes à réhabiliter ainsi que celle des travailleurs tiennent également compte de ces deux communautés et donne l'égalité de chance aux hommes et aux femmes pour éviter tout risque de conflit. C'est en travaillant ainsi ensemble la route qu'ils apprennent à se familiariser et s'accepter mutuellement (cohésion sociale, cohabitation pacifique, intérêt commun).

**Ciblage des bénéficiaires :** 129 340 bénéficiaires directs, 151 340 bénéficiaires indirects, âgés entre 0 à 59 ans en général qui sont des personnes déplacées et retournées et les communautés hôtes et d'origine de Twas et Bantous des territoires de Kalemie, Nyunzu, Manono et Moba les plus affectées par les conflits intercommunautaires dans la province de Tanganyika. En particulier, 400 jeunes garçons et filles et 600 hommes et femmes membres de mécanismes étatiques de redevabilité, des Clubs Dimitra et de comités locaux de paix qui représentent les groupes vulnérables seront privilégiés.

**Ciblage géographique :**

**Nyunzu:** C'est l'une des territoires de la province du Tanganyika où la population des Twas demeure la plus dense, avec jusqu'à 35% de la population de ce territoire. La faible gouvernance, et l'instrumentalisation des inégalités économiques entre les deux communautés pour nourrir la méfiance intercommunautaire, rendent nécessaire le renforcement des mécanismes de prévention de conflit et de redevabilités pour renforcer les efforts de réconciliation et de paix entre les habitants. En parallèle, la situation socio-économique, sanitaire et sécuritaire au sein des communautés situées dans les principales zones de retour reste précaire (insécurité alimentaire, tensions intercommunautaires et violences, promiscuité, développement de maladies, déplacements de populations).

**Manono :** Territoire de retour, Manono demeure l'épicentre du conflit intercommunautaire. S'y trouve le village de Nsange, où le conflit sanglant entre les Twas et Bantous a commencé. Beaucoup de mécanismes de prévention de conflits installés par la MONUSCO demeurent fonctionnels dans ce territoire.

**Moba :** Le taux élevé de pauvreté dans les zones de retour à Moba, et les nombreux massacres et violences entre Twas et Bantous qu'a connus ce territoire, en font une zone prioritaire pour des solutions durables.

**Kalemie :** Zone de retour et de déplacés internes, ce territoire accueille 80% de déplacés victimes des conflits dans les territoires ou à cause de la présence des groupes armés. Une grande pauvreté est à déplorer dans les zones de retour de ce territoire.

**III. Gestion du projet et coordination**

**a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre**

**Organisations bénéficiaires :**

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
UNHCR	\$ 155 866 849	États-Unis, CERF, UE, Japon, Belgique, Suède, Finlande, France,	Bureaux : 1 à Représentation Kinshasa	Lubumbashi: 19 staffs Kalemie: 22 staffs	HCR Protection, (Education, VBG, Enregistrement, Enfants), Program (Santé, Abris),

		Allemagne, Canada.	<p>5 Sous délégations : Aru, Gbadolite, Goma, Kalemie, Kananga</p> <p>6 Bureaux de terrain : Baraka, Bukavu, Bunia, Beni, Libenge, Lubumbashi</p> <p>6 Unités de terrain : Aba, Bili, Dungu, Tshikapa, Uvira, Zongo</p> <p><b>Total 18 bureaux</b></p>		<p>Opération, Solutions durables.</p> <p><b>CNR</b> (Commission Nationale des Réfugiés)</p> <p><b>AIDES, AIRD, INTEROS</b></p> <p>(Construction, Protection, Cohésion Sociale)</p>
<b>UNFPA</b>	\$ 646 900	Peacebuilding Fund, Fonds Propre UNFPA	<p>Les bureaux de UNFPA se trouvent à Lumbashi, Kalemie, Kinshasa, Tchipatcha, Kananga, Bunia, Utiri, Goma, Beni, Bukavi, Kisangani, Mbugimayi,</p> <p>A Kalemie, UNFPA a des interventions à Kabalo, Nyunzu, Pweto, Kongolo, Manono</p>	8 staffs	<p>Au Tanganyika UNFPA a :</p> <p>un spécialiste jeunes paix et sécurité,</p> <p>un spécialiste des jeunes,</p> <p>un coordonnateur GBV</p> <p>un spécialiste SR</p>
<b>FAO</b> (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture)	\$ 399 990, 43 (uniquement pour le financement PBF dans le Tanganyika)	Ressources propres et le PBF	<p>La Représentation en RDC est à Kinshasa.</p> <p>Les bureaux terrains : Goma, Beni, Bunia, Bukavu, Uvira, Kalemie, Kabalo, Nyunzu, Kongolo, Lomela (Sankuru), Libenge, Gemena, Mbandaka, Gbadolite, Lisala, Tshikapa, Kananga, Mbuji-Mayi, Kikwit,</p>	Le personnel de la FAO compte 182 staffs dont 14 staffs sont dans la zone du projet, sans compter les cleaners des bureaux (Kalemie avec possibilité de déploiement des points focaux à Moba et Manono, Nyunzu et Kabalo)	La FAO est constituée d'un grand nombre d'experts techniques dont les professeurs ingénieurs agronomes, les docteurs en agronomie et les ingénieurs agronomes A0, ainsi que les techniciens de développement rural, les experts en mobilisation communautaire, genre et communication qui vont contribuer à la réussite de ce projet

## b) Gestion du projet et coordination (voir aussi l'annexe C)

Le projet sera conjointement assuré par HCR, UNFPA et FAO qui sont les trois agences d'exécution du projet. Chaque agence d'exécution est responsable d'assurer la gestion des activités du projet qui lui sont confiées, notamment à travers les 12% du budget, alloués aux activités de la gestion et fonctionnement. La coordination générale du projet sera faite par le HCR qui assure la communication avec le Secrétariat PBF. La répartition des rôles et responsabilités entre trois agences dans l'exécution des activités se fait sur la base des mandats des agences, de leur expertise et valeur ajoutée. L'ensemble des acteurs étatiques, institutionnels, administratifs et communautaires a été consulté pour l'élaboration de ce projet conjoint et leur participation sera également assurée tout au long de la mise en œuvre du projet ainsi qu'au moment de la clôture du projet.

Plusieurs mécanismes de gestion et de coordination du projet conjoint sont ainsi définis. Il s'agit de :

1. Comité de Pilotage qui assure le suivi de l'atteinte des résultats du projet. Il réunit l'ensemble des parties prenantes au programme (HCR, UNFPA, FAO, gouvernement provincial du Tanganyika, Société Civile et ONG notamment). Il a pour responsabilité l'approbation et le suivi du plan de travail, le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du programme, la coordination et harmonisation des interventions, l'approbation des rapports techniques et financiers périodiques, le pouvoir de proposer des orientations/réajustements stratégiques dans la mise en œuvre du projet.
2. Comité Technique qui assure la coordination dans la mise en œuvre des activités et la cohérence des interventions. L'ensemble des agents d'exécution prend part à ces réunions techniques régulières qui visent à faire le suivi du plan de travail, à assurer la coordination et cohérence des interventions et à formuler si nécessaires des recommandations à l'attention du Comité de Pilotage.

## c) Gestion du risque

- **Risque 1** : Mouvement de la population vers les sites du projet dû aux affrontements entre l'armée congolaise et Zambienne et aux attaques des milices ; qui risquent d'affecter la mise en place de nos mécanismes de redevabilité et de prévention de conflits.  
**Probabilité** : Elevée, **Gravité** : Modérée, **Stratégie de mitigation** : Monitoring de la situation et possibilité d'assistance.
- **Risque 2** : Instrumentalisation politique liée à la manipulation des jeunes sans emploi, l'inaccessibilité de l'aide humanitaire et développement à des bénéficiaires situés dans les zones enclavées, et liés aux problèmes de succession de pouvoir coutumier dans certains villages.  
**Probabilité** : Elevée, **Gravité** : Modérée, **Stratégie de mitigation** : Formation des humanitaires sur la sensibilité au conflit ; Recommander la mise en application des lois (EDIT) au niveau des mécanismes de redevabilité ; Travailler étroitement avec les autorités provinciales et locales pour assurer une mise en œuvre sereine des activités du projet.
- **Risque 3** : Faible engagement de communautés et du gouvernement dans la mise en œuvre du projet (pendant la construction des ouvrages).

- Probabilité** : Modérée, **Gravité** : Modérée, **Stratégie de mitigation** : Implication des parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du projet. Mener des rencontres auprès du gouvernement afin qu'ils prennent part activement à la mise en œuvre du projet.
- **Risque 4** : Persistance de la pandémie de COVID-19.  
**Probabilité** : Elevée, **Gravité** : Elevée, **Stratégie de mitigation** : Recours aux fonds propres des agences pour la mise en œuvre des activités liées à la lutte contre le COVID-19. Mise en œuvre des mesures de prévention contre le Covid-19 durant le projet.
  - **Risque 5** : Difficultés d'accès dans les zones cibles par le projet et insécurité dû à la criminalité :  
**Probabilité** : Modéré, **Gravité** : élevée, **Stratégie de mitigation** : Pour éviter des retards dans la mise en œuvre liés à ces facteurs, le projet tiendra compte de ce risque dans sa programmation. Contact constant avec les acteurs de sécurité et le cluster protection.
  - **Risque 6** : Reprise des hostilités et inaccessibilité pour donner suite aux conflits interethnique.  
**Probabilité** : Faible, **Stratégie de mitigation** : Recours à la MONUSCO pour mettre en œuvre le projet dans des zones non sécurisées et difficiles d'accès.

#### d) Suivi / évaluation

Chaque agence d'exécution est responsable d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du projet qui lui sont confiées, notamment à travers le budget alloué aux activités du suivi/évaluation (7%). Toutes rapporteront sur les progrès réalisés dans l'exécution du programme conjoint. Des missions de suivi conjointes seront organisées chaque semestre pour évaluer la qualité des résultats du projet. Des réunions de planification et de coordination techniques seront également organisées à Kalemie ou Kinshasa pour planifier la mise en œuvre des activités du projet. Après le lancement du projet, une réunion sera organisée avec comme objectif de : préparer un plan de travail détaillé, en étroite consultation avec toutes les parties prenantes ; affiner la stratégie de mise en œuvre du projet et l'arrangement institutionnel ; affiner le cadre logique du projet et l'utiliser comme base pour élaborer un cadre complet de suivi et d'évaluation afin de saisir les résultats à tous les niveaux (extrants, résultats et impacts).

Des outils de collecte de données seront définis conjointement ainsi qu'un schéma de communication et de partage des données entre les agences d'exécution. Conformément aux procédures du HCR, de l'UNFPA et de la FAO, les partenaires de mise en œuvre soumettront des rapports périodiques (semestriels et annuels) sur la réalisation des activités (conformément au Plan de Travail Annuel - PTA), l'utilisation des fonds alloués et les progrès atteints au regard des cibles définies. Un système efficace de rapport, d'évaluation et de suivi axé sur les résultats sera mis en place pour garantir que les résultats sont atteints, que les progrès sont mesurés tout au long du processus de mise en œuvre et que les enseignements tirés sont partagés. Pour cela, un cadre sera conçu de façon à mesurer la réalisation des activités, des produits, des résultats tels que détaillés dans le cadre logique. Les agences définiront les données quantitatives et qualitatives qui peuvent être collectées par le projet pour analyser sa contribution aux domaines de priorité du PBF.

Ces rapports seront consolidés par la coordination globale du projet avec l'ensemble des informations pertinentes recueillies en parallèles. L'ensemble alimentera le rapport annuel du projet qui se composera des performances réalisées au regard des résultats attendus, d'une analyse systématique de l'évolution des indicateurs, de l'explication de tout gap

éventuel, des contraintes et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre, des expériences réussies et des pratiques prometteuses.

En matière d'assurance qualité du programme conjoint, les éléments suivants seront mis en œuvre :

- a. En l'absence de données de référence précises, le projet procèdera à un exercice préliminaire de collecte de données pour définir les données de référence de chaque indicateur de produit.
- b. Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- c. Un journal des problèmes sera activé et mis à jour par les différentes agences de mise en œuvre afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.
- d. Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques sera élaboré et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.
- e. Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées sera soumis par le coordinateur de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet.
- f. Un journal des leçons apprises et bonnes pratiques sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein des deux organisations et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- g. Un plan de suivi du calendrier sera défini et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.
- h. Un plan de suivi et évaluation incluant les évaluations, les rapports, les missions de suivi et de coordination sera défini annuellement.
- i. Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation indépendante finale sera effectuée. L'objectif principal de l'évaluation indépendante finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux cinq critères : l'efficacité, la pertinence, l'impact et la durabilité. Cette évaluation finale et les rapports trimestriels seront utilisés comme outils de partage des connaissances

**e) Stratégie de fin de projet / durabilité**

- En travaillant avec et par le biais de groupes communautaires de femmes, jeunes et d'hommes ruraux avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes, le projet renforcera leur capacité à fournir un soutien continu à leurs membres qui ont participé aux activités du projet. Les bénéficiaires seront effectivement liés aux prestataires de services ruraux, aux acheteurs, aux distributeurs d'intrants, aux acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire, etc. pour assurer des améliorations tangibles de leur statut économique et social.

- En impliquant les institutions et les parties prenantes aux niveaux local et national, dont la capacité sera renforcée pour fournir des services de soutien plus adaptés aux bénéficiaires, le projet facilitera la reproduction des différentes approches utilisées dont celle de l'autonomisation socio-économique des femmes et jeunes dans d'autres provinces et dans d'autres chaînes de valeurs agricoles.
- En alignant le programme sur les politiques et programmes de développement rural à grande échelle (y compris les investissements ruraux et les interventions en faveur de l'emploi), l'institutionnalisation et l'intensification de l'approche des programmes seront encouragées. Le projet va générer également des leçons tirées pour les futures initiatives nationales portant l'accent sur les femmes et les jeunes ruraux.

#### **IV. Budget du projet**

Voir annexe D (document Excel à part).

## **Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

## **Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

### **Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

additional PBF allocation if the context requires it		
--	--	--

#### Financial reports and timeline

Timeline	Event
<b>28 February</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<b>30 April</b>	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
<b>31 July</b>	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
<b>31 October</b>	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

#### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

#### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

#### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

#### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to

provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>17</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>17</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

## Annexe B: Cadre de résultats du projet

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1:</b> L'environnement protecteur sécurisé et propice à la réintégration des personnes retournées dans les communautés hôtes est renforcé, avec une implication active des autorités.</p> <p>(Cible ODD à laquelle le résultat contribue : ODD 11)</p>		<p><b>Indicateur 1 a</b> Nombre de mécanismes communautaires de protection mis en place ou appuyés et fonctionnels</p> <p>Niveau de référence : 0 Incitateurs Cible : 17</p>	Rapport Protection monitoring	
		<p><b>Indicateur 1 b</b> Diminution de % des incidents de violation de droit dans les communautés d'intervention</p> <p>Niveau de référence <sup>18</sup>: 3210 Cible : 25%</p>	Rapport Protection monitoring (Kalemie, Moba, Manono, Nynzu 4me trimestre 2019)	
		<p><b>Indicateur 1 c</b> % d'incidents de violence sexuelle et sexiste rapportés pris en charge</p> <p>Reference : 257 Cible : 80%</p>	Rapport annuel 2019, SGBV UNHCR protection Tanganyika	
		<p><b>Indicateur 1 d</b> Nombre de projets de la cohésion sociale entre les personnes déplacées et retournées et les populations hôtes exécutés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p>	Rapport d'activités	
		<p><b>Indicateur 1e</b> % de femmes assistées en abris disposant de document de sécurisation foncières</p> <p>Niveau de référence 0 Cible 50 %</p>	Rapport d'activités du projet abris	
	<p><b>Produit 1.1 :</b> Les mesures d'assistance immédiate au retour sont assurées en collaboration avec le</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1 a</b> % d'enfants de moins de 12 mois à qui les autorités ont délivré un certificat de naissance</p>	Rapport d'activités  Acte de naissance	

<sup>18</sup> Entre septembre et décembre 2019 dans les provinces du Tanganyika, Haut-Katanga et Lualaba par INTERSOS le partenaire du HCR, violations ayant affectées 2433 victimes, 46% étaient des personnes déplacées internes, 47% des retournés et 7% des résidents.

	<p>gouvernement local</p> <p><b>Activité 1.1.1 :</b> Mener des actions d'identification, de documentation des certificats de naissance, de recherche et de réunification (IDTR) des enfants</p> <p><b>Activité 1.1.2 :</b> Plaidoyer auprès des autorités pour l'accès à la terre et la sécurisation foncière en faveur des personnes les plus vulnérables</p> <p><b>Activité 1.1.3 :</b> Améliorer les conditions de logement des plus vulnérables à travers l'approche communautaire (la modalité sera identifiée après l'étude de faisabilité)</p>	<p>Niveau de référence : 36%<sup>19</sup> Cible : 60% à atteindre</p>	Acte de jugement supplétifs	
		<p><b>Indicateur 1.1.1 b</b> % d'enfants non accompagnés identifiés et réunifiés</p> <p>Niveau de référence : 44 enfants sur 870 par le GTPE (Protection de l'Enfance). au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (ENA) Cible : 80 d'enfants réunifiés</p>	Rapport d'activités de recherches familiales et réunifications	
		<p><b>Indicateur 1.1.2</b> Nombre de campagnes de plaidoyer pour l'accès à la terre menées auprès des autorités</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>	Rapport d'activités de sensibilisation et de plaidoyer sur l'accès à la terre	
		<p><b>Indicateur 1.1.3</b> Nombre de ménages qui reçoivent un appui en matériaux et cash abris</p> <p>Niveau de référence : 300 Cible : 300</p>	Rapport d'activités du projet abris	
	<p><b>Produit 1.2 :</b> L'environnement de protection est créé pour toute les personnes des communautés</p> <p><b>Activité 1.2.1 :</b> Mettre en place et/ou renforcer les structures de protection communautaire (la sécurité, la sûreté, l'aide psychosociale et juridique, etc.) en collaboration avec les partenaires (institutions étatiques, communautés voisines, ONG locales, etc.)</p> <p><b>Activité 1.2.2 :</b> Élaborer les plans d'action locaux de Protection avec la participation de tous les acteurs des communautés et les</p>	<p><b>Indicateur 1.2.1 a</b> Nombre de structures de protection communautaires créées / redynamisées et équipées</p> <p>Niveau de référence : A déterminer au début du projet Cible : 34</p>	Rapport d'activités	
		<p><b>Indicateur 1.2.1 b</b> Nombre de personnes disposant d'une meilleure connaissance des risques de violences sexuelles basées sur le genre dans la communauté</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 110 500</p>		
		<p><b>Indicateur 1.2.2</b> Nombre de plans d'action de protection communautaire élaborés</p> <p>Niveau de référence : 0</p>	Rapport d'activités des plan d'action locaux	

<sup>19</sup> Selon le rapport 2019 de la division du Ministère de l'intérieur, le taux d'enregistrement de naissance dans la province du Tanganyika est environ de 36%.

	<p>exécuter en collaboration avec les institutions locales</p> <p><b>Activité 1.2.3 :</b> Renforcer les capacités des institutions provinciales dans la délivrance des documents pour états civils aux populations concernées via une approche mobile en cas de non-existence d'institution de proximité</p> <p><b>Activité 1.2.4 :</b> Garantir l'assistance juridique (conseils juridiques, etc.) aux survivants et le plaidoyer et la procédure juridique en justice</p> <p><b>Activité 1.2.5 :</b> Équiper des bureaux ou services d'état civil pour l'enregistrement des naissances</p> <p><b>Activité 1.2.6 :</b> Promouvoir les formations pour les autorités locales et leaders communautaires sur les aspects de protection, discrimination, violence basée sur le genre, prévention et solution pacifique des conflits, etc.</p>	<p>Cible :17</p>		
	<p><b>Indicateur 1.2.3 a</b> Nombre d'hommes et de femmes membres des institutions provinciales formés sur la délivrance des documents en matière de documentation civiles</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 140</p>	<p>Rapport de formation</p> <p>Rapport d'activité des services d'Etat civile</p>		
	<p><b>Indicateur 1.2.3 b</b> Nombre de campagnes menées sur la question des apatrides et la documentation civile</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 3</p>	<p>Rapport d'activités et listes des présence</p>		
	<p><b>Indicateur 1.2.4</b> Nombre de victimes de violences sexuelles basées sur le genre ayant reçu l'assistance juridique</p> <p>Niveau de référence : 70 Cible : 170</p>	<p>Rapport annuel HCR /Tanganyik a</p>		
	<p><b>Indicateur 1.2.5</b> Nombre de bureaux équipés pour l'enregistrement des naissances</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 2</p>	<p>Rapport d'activités</p>		
	<p><b>Indicateur 1.2.6</b> Nombre d'autorités locales et leaders communautaires (hommes et femmes) formés</p> <p>Niveau de référence :: A déterminer au début du projet Cible : 300</p>	<p>Rapport d'activités et listes des présence.</p>		
	<p><b>Produit 1.3:</b> Les femmes et filles survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre sont actives et ont un accès équitable à des services de prise en charge holistique de qualité (des femmes et des filles twas et bantoues).</p> <p><b>Activité 1.3.1 :</b> Fournir les services psychologiques pour</p>	<p><b>Indicateur 1.3.1</b> Nombre de victimes de violence basée sur le genre ayant reçu une assistance psychologique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500</p>	<p>Rapport d'activités</p>	
		<p><b>Indicateur 1.3.2</b> Nombre de filles et de femmes survivantes ou à risque bénéficiant de soutien psychosocial de groupe à travers le mentorat pour l'insertion</p>	<p>Rapport d'activités</p>	

	<p>les personnes aux besoins spécifiques (les femmes et personnes LGBTI, âgées ou handicapées, etc.)</p> <p><b>Activité 1.3.2 :</b> Créer un système de soutien et de mentorat composé par tous les acteurs communautaires dans le but d'assurer la protection et l'insertion économique des femmes et filles</p> <p><b>Activité 1.3.3 :</b> Renforcer l'appui juridique (orientation des victimes vers les structures judiciaires) et soutenir l'accès à la justice des survivantes de violences sexuelles par l'appui à l'organisation d'audiences foraines pour le procès de prévenus de viol.</p>	<p>socio-économique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 500</p> <p><b>Indicateur 1.3.3</b> Nombre de victimes de violences sexuelles basées sur le genre ayant reçu un conseil juridique</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 200</p>	Rapport d'activités	
	<p><b>Résultat 2:</b> Les inégalités socio-économiques des communautés sont réduites grâce à la participation de 400 jeunes filles et garçons (Twas et Bantous).</p> <p>(Cible ODD à laquelle le résultat contribue : ODD 10)</p>	<p><b>Indicateur 2 a :</b> Nombre de jeunes filles et garçons qui participent à la réduction des inégalités socio-économiques aux mécanismes communautaires et de redevabilité</p> <p>Baseline : 200 Cible: 400 jeunes</p> <p><b>Indicateur 2 b :</b> % de localités qui prennent en compte les questions liées à la jeunesse dans la planification des solutions durables de leur communauté.</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 60 %</p> <p><b>Indicateur 2 c :</b> Nombre de leaders communautaires (élus provinciaux, et nationaux, chefs coutumiers, autorités politico-administratives, leaders religieux, etc.) qui sont conscientisés sur l'importance de la participation des jeunes à la réduction des inégalités socio-économiques des communautés.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 300</p>	<p>Procès-verbal Listes des jeunes filles et garçons, (Twas et Bantous)</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport d'activités</p>	

	<p><b>Produit 2.1:</b> 400 jeunes filles et garçons (Twas et Bantous) participent à l'amélioration des conditions de vie équitable de tous les membres de la communauté</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1a :</b> Nbr de structure communautaire renforcés et opérationnels</p> <p>Niveau de référence : 25 Cible :80</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport du diagnostic -Mini-enquête sur l'efficacité des structures sociocommunitaires dans la réduction des inégalités socio-économiques des communautés (Twas et Bantous)</p>	
	<p><b>Activité 2.1.1:</b> Renforcer, en bâtissant sur le soutien déjà apporté dans le cadre du projet PBF déjà en cours dans le Tanganyika, ou rendre opérationnelles des structures sociocommunitaires (Comités Locaux de Paix ou « Barazas » en swahili, Club de Solidarité et de Paix) pour contribuer à réduire les inégalités socio-économiques des communautés (Twas et Bantous) à travers les initiatives des jeunes</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1 b :</b> % de jeunes filles et garçons, et de femmes qui participent activement dans les activités qui contribuent à la réduction des inégalités socioéconomiques ;</p> <p>Niveau de référence : 30% Cible :75%</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport du diagnostic -Mini-enquête sur l'efficacité des structures sociocommunitaires dans la réduction des inégalités socio-économiques des communautés (Twas et Bantous)</p>	
	<p><b>Activité 2.1.2:</b> Renforcer la capacité au sein des Comités Locaux de Paix/ « Barazas » dans le développement et le leadership pour devenir de véritables agents de changement social et participer à l'amélioration des conditions de vie plus équitable de tous les membres de leurs communautés ;</p>	<p><b>Indicateur 2.1.1 c :</b> Niveau de participation des femmes dans les structures sociocommunitaires</p> <p>Niveau de référence : N/a Cible : Moyen</p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport du diagnostic -Mini-enquête sur l'efficacité des structures sociocommunitaires dans la réduction des inégalités socio-économiques des communautés (Twas et Bantous)</p>	
	<p><b>Activité 2.1.3:</b> Renforcer les capacités de 200 jeunes (principalement les jeunes filles Twas et bantous) et 100 femmes à travers un programme d'alphabétisation fonctionnelle.</p>	<p><b>Indicateur 2.1.2 a :</b> % de Comité locaux de paix qui prennent en compte dans leurs mandats les aspects de développement économique pour la mise en œuvre des solutions durables dans leurs communautés.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :80%</p>	<p>Rapport d'activités et listes des présences.</p>	

		<p><b>Indicateur 2.1.2 b:</b> Taux de satisfaction des membres de la communauté sur les activités relatives aux solutions durables pour la cohabitation pacifique entre les communautés entrepris au sein des BARAZA</p> <p>Niveau de référence : 0% Cible : 65%</p>	Rapport du diagnostic -Mini-enquête sur l'efficacité des structures sociocommunautaires dans la réduction des inégalités socio-économiques des communautés (Twas et Bantous)
		<p><b>Indicateur 2.1.3 a :</b> Nombre de jeunes filles et garçons alphabétisés</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 200</p>	Rapport de l'atelier de formation et Listes des présences.
		<p><b>Indicateur 2.1.3 b :</b> Nombre de femmes alphabétisés</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 100</p>	Rapport de l'atelier de formation et Listes des présences.
	<p><b>Produit 2.2:</b> Les mécanismes étatiques de redevabilité sont opérationnels pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, aux ressources naturelles et aux moyens de subsistance des communautés twa et bantoue</p> <p><b>Activité 2.2.1:</b> Réaliser des diagnostics participatifs villageois pour identifier et prioriser les besoins socioéconomiques des communautés (retournés et communautés hôtes) en collaboration avec les autorités locales</p> <p><b>Activité 2.2.2:</b> Appuyer la mise en œuvre des mécanismes de redevabilité par rapport aux recommandations provenant des réunions des Comités Locaux de Paix/ « Barazas » et des Clubs de Solidarité et de Paix.</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1 a :</b> Nombre de mécanismes étatiques de redevabilités mis en place et opérationnels dans les territoires cibles</p> <p>Niveau de référence :2 Cible : 4</p>	<p>Rapport trimestriel sur le niveau de mise en œuvre des recommandation s/ plans d'action locaux de paix, de sécurité communautaire et de développement de chaque mécanisme</p> <p>Rapport du diagnostic -Mini-enquête sur l'efficacité des structures sociocommunautaires dans la réduction des inégalités socio-économiques des communautés (Twas et Bantous)</p>
		<p><b>Indicateur 2.2.1 b :</b></p>	Rapport du

		<p>Pourcentage des besoins socio-économiques identifiés et priorisés par les communautés et les autorités locales</p> <p>Niveau de référence :0% Cible : 100%</p>	diagnostic	
		<p><b>Indicateur 2.2.2:</b> Nombre de mécanismes de redevabilité ayant bénéficié d'un appui technique et opérationnel</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 4</p>	Rapports techniques de projet	
	<p><b>Produit 2.3 :</b> 400 jeunes twas et bantous contribuent aux solutions durables à la cohabitation pacifique entre les communautés twa et bantoue</p> <p><b>Activité 2.3.1:</b> Appuyer les microprojets intégrateurs (les petits métiers et commerces qui constituent les alternatives à l'agriculture et à la pêche) impliquant les jeunes filles et garçons et les femmes (Twas et Bantous) adaptés à leurs contextes pour diversifier les moyens de subsistance</p> <p><b>Activité 2.3.2:</b> Renforcer les capacités des groupements/associations de femmes et de jeunes au sein des mécanismes de redevabilité, notamment sur les thématiques de réconciliation et de cohabitation pacifique, et dans les domaines de l'encadrement et de l'accompagnement équitables et d'appui à la réinsertion économique des jeunes et des femmes (Twas et Bantous).</p>	<p><b>Indicateur 2.3.1 a :</b> Nombre de jeunes garçons et filles disposant d'une source de revenu leurs permettant d'améliorer et diversifier leurs moyens de subsistance</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 400</p>	Rapport d'activités	
		<p><b>Indicateur 2.3.2 :</b> Nombre de membres d'organisations féminines formés dans les domaines d'encadrement, de l'accompagnement équitables et de d'appui à la réinsertion économique des jeunes et des femmes</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 100</p>	Rapports techniques du projet	
<p><b>Résultat 3:</b> Les services sociaux de base sont fonctionnels et accessibles</p>		<p><b>Indicateur 3 a</b> Nombre de projets de la promotion de la cohésion sociale entre les personnes déplacées,</p>	<p>Rapport d'activités Rapport intermédiaire Rapport de fin</p>	

<p>équitablement aux membres des deux communautés.</p> <p>(Cible ODD à laquelle le résultat contribue : ODD 11)</p>		<p>retournées et les communautés hôtes et d'origines twas et bantoues constitués</p> <p>Niveau de référence :0 Cible :8</p>	<p>de projet Rapport de fin de projet Rapport de réhabilitation / Construction</p>	
---	--	---	--	--

		<p><b>Indicateur 3 b-1</b> % de personnes issues de groupes minoritaires ayant accès à des services liés à leurs besoins spéciaux</p> <p>Baseline : N/a (sera estimé en début de projet) Cible : 100%</p>	Rapport de diagnostic	
		<p><b>Indicateur 3 b-2</b> L'accès aux services sociaux de base est amélioré pour nombre de femmes twas et bantoues</p> <p>Niveau de référence : A préciser après évaluation initiale dans les localités des projets Cible : 400</p>	Rapport de gestion de services sociaux de bases y compris de fréquentation de services de santé par les différentes communautés	
		<p><b>Indicateur 3 c</b> Nombre de personnes sensibilisées sur la protection des infrastructures et équipements sociaux de bases, gestion des biens et ressources communes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1000</p>	Rapport de sensibilisation sur l'utilisation des infrastructures sociales mis en place	
	<p><b>Produit 3.1 :</b> La reconstruction/réhabilitation et l'équipement des infrastructures sociales avec la participation des communautés locales sont réalisés avec l'appui de toute la population</p>	<p><b>Indicateur 3.1.1</b> Nombre de bâtiments réhabilités/construits</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2 écoles avec puit et 2 postes de santé, 1 maison des femmes, 1 centre pour la jeunesse</p>	Rapport d'inventaire physique	
	<p><b>Activité 3.1.1:</b> Évaluer les besoins en infrastructures sociales de base en consultation avec les communautés (Comité de gestion de l'École (COGE) et Comité de Santé (COSA) et les Comités Locaux de Paix/ « Barazas »)</p>	<p><b>Indicateur 3.1.2</b> Nombre de projets communautaires en réponse aux différents plans communautaires sont soutenus</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p>	Rapport d'activités des COGES et COSA	
	<p><b>Activité 3.1.2:</b> Mener le projet communautaire de la construction et/ou réhabilitation des infrastructures communautaires de base (en particulier les écoles et centres de santé) selon les besoins identifiés</p>	<p><b>Indicateurs 3.1.3</b> Nombre des infrastructures équipées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4</p>	Rapport d'inventaire physique, Fiche de réception des équipements	
<p><b>Activité 3.1.3:</b></p>				

	Équiper les infrastructures construites et/ou réhabilitées ;			
	<p><b>Produit 3.2 :</b> Les capacités des institutions provinciales dans la gestion durable et équitable des infrastructures, équipements et services sociaux de base sont renforcées.</p> <p><b>Activité 3.2.1 :</b> Appuyer les institutions administratives et les communautés (les COGE et les COSA) dans le fonctionnement et la gestion durable des infrastructures sociales de base librement accessibles à toute la population ;</p> <p><b>Activité 3.2.2:</b> Renforcer les capacités des prestataires (enseignants, médecins, infirmiers, agents communautaires) sur l'accès non discriminatoire aux services sociaux de base en coordination avec les COGEs et COSAs</p> <p><b>Activité 3.2.3:</b> Renforcer les activités de participation communautaire (activités conjointes entre Twas &amp; Bantous, sensibilisation à la protection des infrastructures et équipements sociaux de base, gestion des biens et ressources communes)</p>	<p><b>Indicateur 3.2.1</b> Nombre de projets élaborés pour former les membres de comités (les COGE et les COSA) dans le fonctionnement et la gestion durable des infrastructures sociales de base librement accessibles à toute la population</p> <p>Niveau de référence :0 Cible :20</p>	<p>Rapport de formation des Membres des COGES et COSA</p> <p>Rapport d'activité des COGES et COSA</p>	
		<p><b>Indicateur 3.2.2 a</b> Nombre de membres de comité formés (les COGE) sur l'accès non discriminatoire aux services sociaux de base en coordination.</p> <p>Niveau de référence : A déterminer en début du projet Cible : 340</p>	<p>Rapport de formation des Membres des COGES et COSA</p>	
		<p><b>Indicateur 3.2.2 b</b> Nbr de prestataires formés (les COSA) sur l'accès non discriminatoire aux services sociaux de base en coordination.</p> <p>Niveau de référence :0 Cible: 30</p>	<p>Rapport des prestataires formés et listes des présences</p>	
		<p><b>Indicateur 3.2.3 a</b> Nombre de comités renforcés</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 40</p>	<p>Rapports techniques de projet</p>	
		<p><b>Indicateur 3.2.3 b</b> Nombre de la population sensibilisée</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 1000</p>	<p>Rapports techniques de projet</p> <p>Visites de terrain</p>	

<p><b>Résultat 4</b> : 600 femmes, jeunes et hommes (membres de Clubs Dimitra) issus de deux communautés twa et bantoue accèdent aux mêmes opportunités économiques et aux moyens de subsistance durable avec un accent particulier sur les femmes et jeunes.</p> <p>(Cible ODD à laquelle le résultat contribue : ODD2)</p>		<p><b>Indicateur 4 a :</b>          Pourcentage des femmes, jeunes et hommes twas et bantous, membres des Clubs Dimitra ayant bénéficié des opportunités économiques en vue de renforcer leur résilience, ainsi que la cohabitation pacifique et la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0          Cible : 90%</p>	Différents rapports, enquêtes et évaluation	
		<p><b>Indicateur 4 b :</b>          Pourcentage de femmes, jeunes et hommes twa et bantous, membres des Clubs Dimitra, ayant renforcé leurs capacités techniques et économiques pour développer les activités économiques plus durables</p> <p>Niveau de référence : 0          Cible : 90%</p>	Listes des présences et rapports des sessions de formation	
		<p><b>Indicateur 4 c :</b>          Pourcentage de femmes, jeunes et hommes twas et bantous, membres des Clubs Dimitra, ayant bénéficié d'un appui dans leurs activités économiques majeures pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.</p> <p>Niveau de référence : 0          Cible : 90%</p>	Rapport d'activités Bordereaux de réception des outils	
	<p><b>Produit 4.1</b> : les membres de deux communautés accèdent aux mêmes opportunités économiques pour renforcer la cohabitation pacifique et cohésion sociale, ainsi que leur résilience</p> <p><b>Activité 4.1.1:</b>          Mettre en place les activités communautaires notamment l'approche « Caisse de résilience » suivant ses trois piliers : (i) le pilier financier à travers les Associations villageoises d'Épargne et de</p>	<p><b>Indicateur 4.1.1</b> : Nombre de femmes, hommes et jeunes (twa et bantous) formés comme facilitateurs communautaires sur les 3 piliers de l'approche caisse de résilience, avec Clubs Dimitra comme porte d'entrée, dans le but de renforcer la résilience, la cohésion sociale et la paix durable entre les deux communautés</p> <p>Niveau de référence : 0          Cible : 48 personnes, 2 par groupe de bénéficiaires)</p>	Listes des présences et rapports des sessions de formation	

	<p>Crédit (AVEC), (ii) le pilier social à travers les Clubs Dimitra (Groupes de femmes, d'hommes et des jeunes qui se réunissent pour identifier leurs problèmes, les prioriser et trouver ensemble des solutions locales) et, enfin (iii) le pilier technique à travers la pratique des techniques agricoles concourant à une haute production agricole, les bonnes pratiques agricoles (champs communautaires) dans le but de renforcer la résilience, la cohésion sociale et la paix durable entre les deux communautés ;</p> <p><b>Activité 4.1.2:</b> Réhabiliter et entretenir artisanalement des voies de desserte agricoles ;</p> <p><b>Activité 4.1.3:</b> Doter les membres de deux communautés d'intrants agricoles ;</p> <p><b>Activité 4.1.4:</b> Appuyer l'éclosion des petites entreprises agricoles (l'activité économique) conjointes ou mutuellement bénéfiques entre les Twas et les Bantous avec un système de financement conditionnel, comme par exemple mettre ensemble les Twas et les Bantous avec un engagement des représentants communautaires et des entités adéquates.</p>			
	<p><b>Indicateur 4.1.2 :</b> Nombre de voies de dessertes agricoles entretenues conditionnellement</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6 axes (2 axes par territoire)</p>	Rapports d'activités et d'inventaire physique d'activités		
	<p><b>Indicateur 4.1.3 :</b> Pourcentage des femmes, jeunes et hommes (Twa et Bantous) ayant reçu des intrants agricoles nécessaires pour la production agricole adaptée au contexte économique local</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 90%</p>	Rapports d'activités et d'inventaire physique d'activités		
	<p><b>Indicateur 4.1.4 :</b> Nombre de petites entreprises communautaires des twas et bantous appuyées à raison de 2 petites entreprises par territoire.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p>	Rapports d'activités et d'inventaire physique d'activités		
<p><b>Produit 4.2 :</b> Les capacités technique et économique des membres de deux communautés (twa et bantoue) sont renforcées pour développer les activités économiques plus durables</p>	<p><b>Indicateur 4.2.1:</b> Nombre d'agents étatiques (inspections provinciales d'agriculture, pêche, élevage et développement rural) ayant renforcé leurs capacités pour l'encadrement et l'accompagnement des jeunes et femmes et dans la création de l'emploi et</p>	Listes des présences et rapports des sessions de formation		

	<p><b>Activité 4.2.1:</b> Renforcer les capacités des communautés ainsi que les inspections provinciales et territoriales de l'agriculture, pêche, élevage, développement rural dans les domaines de l'encadrement et de l'accompagnement des jeunes/ femmes, la création de l'emploi, et leur autonomisation ;</p>	<p>l'autonomisation</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 9 (à raison de 3 agents par territoire)</p>		
	<p><b>Activité 4.2.2:</b> Accompagner et former les entrepreneurs agricoles pour l'éclosion des microentreprises tout en mettant en place des mécanismes d'accès aux financements, en faveur des initiatives économiques développées et celles existantes.</p>	<p><b>Indicateur 4.2.2 a :</b> Nombre d'entrepreneurs agricoles (twa et bantous) formés et accompagnés pour la création des microentreprises communautaires</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: : 60 (10%)</p>	Listes des présences et rapports des sessions de formation	
		<p><b>Indicateur 4.2.2 b :</b> Nombre de mécanismes d'accès aux financements mis en place en faveur des initiatives économiques développées et celles existantes</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 3 mécanismes (1 par territoire)</p>	Protocole d'accord avec le partenaire de mise en œuvre et rapports d'activités et d'inventaires physiques	
	<p><b>Produit 4.3 :</b> Les activités économiques majeures sont appuyées pour améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.</p> <p><b>Activité 4.3.1:</b> Doter les deux communautés (twa et bantoue) d'unités de transformations des produits agricoles (moulin maïs-manioc, décortiqueuse à riz ou arachide, les constructions et/ou réhabilitation des abris pour unités de transformation, entrepôts, voire les pavillons de marché)</p> <p><b>Activité 4.3.2:</b> Appuyer les chaînes de valeur agricoles, de pêche et d'élevage</p> <p><b>Activité 4.3.3:</b></p>	<p><b>Indicateur 4.3.1 :</b> Nombre d'unités de transformations, entrepôts et pavillons de marché dotés aux des femmes et hommes (Twa et Bantous) pour appuyer la transformation et la commercialisation de leurs produits agricoles</p> <p>Niveau de référence N/a: Cible : 6 unités de transformation (2 unités par territoire) et 1 pavillon de marché et 2 entrepôts (Kalemie, Moba et Manono)</p> <p><b>Indicateur 4.3.2 :</b> Nombre de chaînes de valeurs appuyés (agricole et d'élevage)</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 5 chaînes de valeurs agricoles (manioc, riz, maïs, niébé et arachide) et 3 chaînes de valeur élevage (volailles, lapins et caprins)</p>	Rapport d'activités et Documents de cessions des unités et infrastructures pour les bénéficiaires avec signatures	
			Rapports d'activités et d'inventaires physiques	

	<p>Appuyer et accompagner la production agricole (culture vivrières et maraîchères).</p>	<p><b>Indicateur 4.3.3 :</b>          Pourcentage de femmes, jeunes et hommes (twa et bantous) ayant bénéficié d'un appui et d'un accompagnement dans la production maraîchère pour améliorer leur nutrition et pour le développement des activités génératrices de revenus communautaires</p> <p>Niveau de référence : 0          Cible: 90%</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
--	--	---	-----------------------------	--

**Annexe C: Liste de vérification pour le lancement du projet**

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	√		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	√		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	√		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	√		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	√		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	√		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	√		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	√		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?	N/A		Planification conjointe des activités ( atelier de deux jours

